

## COMITE SYNDICAL

### Séance du 15 septembre 2020

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 40**  
**Présents : 39**  
**Votants : 40**

L'an 2020 et le 15 septembre à 18 heures, le Syndicat Mixte pour la gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur ROUCHETTE Maurice, doyen de l'assemblée, pour l'élection du nouveau président du Syndicat Mixte.

Date de convocation du Comité Syndical : 9 septembre 2020

**L'ordre du jour était le suivant :**

1. Election du Président
2. Détermination du nombre de vice-présidents
3. Election des vice-présidents
4. Election des membres du bureau
5. Délégations d'attributions au Président
6. Indemnités de fonction du Président et des vice-présidents
7. Questions diverses

**PRESENTS OU ABSENTS OU EXCUSES :**

Commune	Nom et prénom	Motifs
A.M.E MONTARGIS	Monsieur ABRAHAM Baudouin	
A.M.E MONTARGIS	Madame SOW Fatimata	
A.M.E MONTARGIS	Monsieur BOURILLON Christian	
A.M.E MONTARGIS	Monsieur NOZIERES Thierry	
A.M.E MONTARGIS	Monsieur GODEY Éric	
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DELATRE Jacques-Éric	
A.M.E MONTARGIS	Monsieur BOUSCAL Fabrice	
A.M.E MONTARGIS	Madame PROCHASSON Arlette	
A.M.E MONTARGIS	Monsieur LORENTZ Gérard	
A.M.E MONTARGIS	Madame STARTCHENKO Sylvie	
A.M.E MONTARGIS	Monsieur DUPORT Jean-François	
A.M.E MONTARGIS	Madame JAHIER Pascale	
AILLANT SUR MILLERON	Madame GROENEWEG Elizabeth	
BEAUMONT DU GATINAIS	Monsieur MONCEL Hugues	<i>Excusé – Pouvoir à M. MOREAU Philippe de Nogent sur Vernisson</i>
CHAPELON	Madame GRONDIN Colette	
CHUELLES	Madame CAUGNE Laurence	
CORBEILLES	Madame CHARBONNIER Sandrine	
COURTEMAUX	Madame GOULET Angélique	
COURTENAY	Monsieur FOLLET Philippe	

DAMMARIE SUR LOING	Monsieur DUCRDONNET Alexandre	<i>Maire de Dammarie sur Loing</i>
DOUCHY - MONTCORBON	Madame BULIK Nadine	
GIEN	Monsieur AMALAL Anas	
GRISELLES	Madame SAMICO Sandrine	
GY LES NONAINS	Monsieur POUTIER Michel	
LA SELLE SUR LE BIED	Monsieur FERRIER Julien	
LORRIS	Madame MARTIN Valérie	
MONTBOUY	Monsieur ROUCHETTE Maurice	
MONTCRESSON	Monsieur BESSE Gérard	
NARGIS	Monsieur DE TERMMERMAN Pascal	<i>Maire de Nargis</i>
NEVOY	Monsieur LEFRANC Jean-Claude	
NOGENT SUR VERNISSON	Monsieur MOREAU Philippe	
OUSSOY EN GATINAIS	Madame RUDTMANN Isabelle	
PRESSIGNY LES PINS	Monsieur DEPRUN Alain	
PUISEAUX	Madame ANCILE Adama	
SAINT GERMAIN DES PRES	Monsieur COLOMER Pascal	
SAINT HILAIRE LES ANDRESIS	Monsieur GAUDY Christophe	
SAINT MAURICE SUR AVEYRON	Monsieur KASSA Wondwossen	
SULLY SUR LOIRE	Madame MORISSEAU Catherine	
TRIGUERES	Madame MONIN Ghislaine	
VILLEMOUTIERS	Monsieur PETIAU Xavier	

**Secrétaire de séance** : Madame SOW Fatimata

La séance a été ouverte à 18 heures.

Au cours du Comité Syndical, les délibérations suivantes ont été adoptées.

- CS : 2020-09 : Election du Président
- CS : 2020-10 : Détermination du nombre de vice-présidents
- CS : 2020-11 : Election des vice-présidents
- CS : 2020-12 : Election des membres du bureau
- CS : 2020-13 : Délégations d'attributions de délégations au Président

Monsieur ROUCHETTE, doyen d'âge, procède à l'installation des conseillers appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion du CFA Est-Loiret.

## 1 – ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT

### **Délibération N° 2020-09**

Monsieur ROUCHETTE : « Après l'installation des membres du comité syndical au sein de l'organe délibérant, il convient de procéder à l'élection du Président (article 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Conseil syndical élit le président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue (article L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dans le cadre de ce vote, le Comité syndical désigne parmi ses membres deux assesseurs : Mme MARTIN Valérie et M. LORENTZ Gérard.

PH

Le président de séance demande aux candidats à la présidence du Syndicat Mixte pour la Gestion du CFA EST-LOIRET de se faire connaître,

Messieurs ABRAHAM Baudouin, MOREAU Philippe se portent candidats à la fonction de Président.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants	40
Nombre de suffrages déclarés blancs	0
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	40
Majorité absolue	21

Baudouin ABRAHAM	Douze (12)
Philippe MOREAU	Vingt-huit (28)

Proclamation des résultats : Monsieur MOREAU Philippe est élu Président, à la majorité absolue.

## 2 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

### Délibération N° 2020-10

Le Président, informe l'assemblée qu'en vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat détermine librement le nombre des vice-présidents admis à siéger au sein du Syndicat Mixte sans que celui-ci n'excède 20 % de l'effectif légal du Syndicat. En conséquence, avant de procéder à l'élection du ou des vice-présidents, l'assemblée est invitée à déterminer le nombre de vice-présidents.

Le Président propose de fixer le nombre de vice-présidents à 4.

Le Syndicat Mixte, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du Président d'élire 4 vice-présidents pour siéger au sein du Syndicat Mixte.

## 3 – ELECTION DES QUATRE VICE-PRESIDENTS

### Délibération N° 2020-11

Il a été procédé ensuite, et sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, élu Président, à l'élection des quatre vice-présidents ;

#### A – ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Le président de séance invite les membres du Comité Syndical à voter.

A la majorité absolue, **Madame MORISSEAU Catherine** (Commune de Sully sur Loire), est élue première vice-présidente du Syndicat Mixte pour la Gestion du CFA EST-LOIRET.

#### B – ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Le président de séance invite les membres du Comité Syndical à voter.

A la majorité absolue, **Monsieur DELATRE Jacques-Éric** (AME de Montargis), est élu deuxième vice-

président du Syndicat Mixte pour la Gestion du CFA EST-LOIRET.

#### C – ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Le président de séance invite les membres du Comité Syndical à voter.

A la majorité absolue, **Monsieur AMALAL Anas** (Commune de Gien), est élu troisième vice-président du Syndicat Mixte pour la Gestion du CFA EST-LOIRET.

#### D – ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Le président de séance invite les membres du Comité Syndical à voter.

A la majorité absolue, **Monsieur FOLLET Philippe** (Commune de Courtenay), est élu quatrième vice-président du Syndicat Mixte pour la Gestion du CFA EST-LOIRET.

### 4 – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

#### Délibération N° 2020-12

Vu le code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2012 approuvant les nouveaux statuts du syndicat,

Le président et conformément à l'article 6 des statuts, propose de constituer un bureau et il en rappelle la composition :

- Le président
- Un ou plusieurs vice-présidents
- Et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres

Pour une meilleure efficacité et réactivité de celui-ci, le président propose un bureau réduit à 10 membres (le Président, les quatre vice-Présidents et cinq autres membres).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### FIXE

La composition du bureau à 10 membres comme suit :

1. **Monsieur MOREAU Philippe**, Président du Syndicat (Commune de Nogent sur Vernisson)
2. **Madame MORISSEAU Catherine**, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente (Commune de Sully sur Loire)
3. **Monsieur DELATRE Jacques-Éric**, 2<sup>ème</sup> Vice-président (AME de Montargis)
4. **Monsieur AMALAL Anas**, 3<sup>ème</sup> Vice-président (Commun de Gien)
5. **Monsieur FOLLET Philippe**, 4<sup>ème</sup> Vice-président (Commune de Courtenay)
6. **Madame STARTCHENKO Sylvie** (AME de Montargis)
7. **Monsieur GODEY Éric** (AME de Montargis)
8. **Monsieur BESSE Gérard** (Commune de Montcresson)
9. **Madame ANCILE Adama** (Commune de Puiseaux)
10. **Monsieur ROUCHETTE Maurice** (Commune de Montbouy)

### 5 – DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT

#### Délibération N° 2020-13

Monsieur le Président fait lecture de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les compétences du Comité Syndical pour lesquelles celui-ci peut donner délégation au Président pour la durée de son mandat.

PH

Le Comité Syndical, ouï l'article L5211-10 du CGCT, décide de déléguer au Président les compétences suivantes, et pendant toute la durée de son mandat :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De signer les contrats de maintenance et les conventions ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ; *cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;*
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros.

## 6 - INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Président propose de reporter le vote des indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

## 7 - QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les membres du Comité Syndical que la prochaine réunion aura lieu le 6 octobre 2020 à 18h00.

Suite à d'autres réunions la réunion est reportée au 7 octobre 2020 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 20.

Le Président,

MOREAU Philippe

  
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU  
CEA EST-LOIRET  
35 Avenue Gaillardin  
45200 MONTARGIS  
Tél.: 02 38 98 05 92

